

Communiqué de presse 27 février 2026

Comptes annuels 2025 du Groupe La Poste

Une bonne situation financière qui se confirme, sans jamais bénéficier aux postières et postiers du Groupe, ni au service public !

La « Bonne performance de la bancassurance et résilience des activités industrielles » - du titre-même du communiqué de la Direction du Groupe à l'issue du Conseil d'Administration hier en fin de journée - restent assises principalement sur des « réductions de charges » de plus en plus fortes !

Pression accrue sur les salaires, les emplois - 41000 de plus supprimés ces 6 dernières années, près de 8000 l'année dernière - dégradation des conditions de travail et autres exonérations de cotisations et contributions sociales sur les bas salaires ; des contraintes toujours plus intenable pour celles et ceux qui dispensent quotidiennement services et missions auprès des populations, voici les leviers fondamentaux de la performance du Groupe.

En témoignent des indicateurs inquiétants, parmi lesquels ; l'augmentation significative des accidents du travail durant l'année écoulée et un taux d'absentéisme pour maladie toujours presque 2 fois supérieur à la moyenne nationale.

De fait, ce 26 février 2026, lors de la présentation des résultats 2025 du Groupe La Poste, la CGT a désapprouvé les états financiers présentés : résultats, comptes consolidés et sociaux.

Les entreprises dont les agences de notation vantent « l'excellence », servant de vitrine de confiance pour le développement du « business » du Groupe, il ressort en réalité qu'elles demeurent de criants symboles de la non-répartition des richesses créées par le travail des postières et des postiers.

Ainsi, en 2025 à la CNP Assurances, aucune organisation syndicale représentative n'a signé la NAO. En 2026 à La Banque Postale, aucune organisation syndicale représentative n'a signé la NAO. Rejoignant toutes deux ainsi, la sinistre liste - de plus en plus longue - d'entreprises françaises (27% en 2025) n'ayant pas trouvé d'accord sur la question centrale du salaire dans les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO). Quant à celle de La Poste SA en train de s'achever, une augmentation est proposée compensant à peine le niveau de l'inflation en 2025, sans rattraper l'écart accumulé les années précédentes, ni tenir compte du gel du point d'indice des fonctionnaires 11 ans durant sur les 15 dernières années, ni des

qualifications et compétences des salarié.es enfermés.es dans des grilles transcrites datant du début des années 1990.

Pour 1,16 G€ de Résultat Net Part du Groupe (RNPG), seulement 7% reviendraient à l'augmentation des salaires (soit 80M€) et 10% à l'intéressement pour 179000 bénéficiaires (soit 122M€) au sein de La Poste SA.

Pour la CGT, l'avenir du service public est possible pour répondre aux besoins des populations.

Le budget d'austérité 2026 qui a vu je jour à force de « 49.3 » a finalement amputé la contribution de l'Etat pour les quatre missions dispensées par le Groupe de 122 M€ sur un total de 927,5 M€ l'année précédente.

D'autres ressources sont là et d'autres financements sont possibles.

Il s'agit également d'orienter les richesses créées par le travail vers l'investissement dans ces missions, les salaires, la prévention et les conditions de travail. De nouvelles sources de financements autres que celles de l'Etat, telle la mise à contribution des grands groupes de presse, doivent être sollicitées.

Le même jour, la CGT s'est de fait opposée au contenu du nouvel « Avenant au contrat d'entreprise 2026-2030 entre l'Etat et La Poste - Contrat relatif aux missions de service public confiées au Groupe La Poste ».

Ce dernier est réduit formellement à une simple missive adressée à la Commission Européenne conformément aux directives bruxelloises, dans le but de pouvoir toucher des compensations de l'Etat. La Direction aura poussé le sérieux manque de considération du sujet en allant jusqu'à ignorer totalement la Mission d'Accessibilité Bancaire (dite « MAB »). Décrite dans une convention spécifique entre l'Etat et La Banque Postale, elle est quotidiennement assurée par des milliers de postières et postiers du Groupe, qui, tout comme leurs organisations syndicales, les usagers, représentants des entreprises, ne sont consultés.es d'aucune manière !

La CGT a dénoncé de nouveau ce manquement grave à l'élaboration démocratique de véritables « contrats », prenant en compte l'expression des besoins pour assurer un service public de qualité.

Elle appelle d'ores et déjà les salarié.es de toutes les entreprises du Groupe La Poste à se mobiliser massivement sous des formes d'action décidées collectivement allant jusqu'à la grève, lors de la journée du 8 mars, « Journée internationale des droits des femmes » pour gagner l'amélioration des conditions de travail, la juste répartition des richesses créées par le travail, notamment à travers l'égalité et à partir de leurs revendications.



**Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 - C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

